

Résolution adoptée
Séance plénière du 27 juin 2023

Le travail en questions

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Jamais les questions de sens et de qualité du travail n'ont pris autant de place dans le débat public que ces dernières années.

L'amélioration de la situation de l'emploi n'y est pas étrangère ; les salariés étant davantage aujourd'hui en capacité de faire preuve d'exigences quant à leurs choix d'emploi et de conditions de travail. Et les évolutions profondes qui traversent la société y contribuent également : vieillissement de la population active, impératifs de transition écologique et climatique, ou encore numérisation d'un nombre croissant d'emplois.

Autant de bouleversements en cours qui vont impacter les emplois, comme les méthodes de travail et les modes d'organisation, et qui sont de nature non seulement à susciter des craintes et des attentes de la part des travailleurs, mais aussi à questionner les entreprises sur les facteurs de leur efficacité et de leur compétitivité dans un monde en transformation.

Il est impératif de se saisir de ces questions. Et notre groupe est convaincu que le dialogue social sera le meilleur vecteur, pour cela.

C'est pourquoi, la dynamique de négociation interprofessionnelle des douze derniers mois (avec 3 ANI signés) doit se poursuivre, sur la base de l'agenda partagé actuellement en préparation.

Les entreprises de moins de 11 salariés constituant la grande majorité du tissu économique du pays, il est également nécessaire de prendre en compte leurs spécificités dans le logiciel de la négociation ; cela renvoie notamment à la question de la représentativité patronale, au niveau des branches.

Quant aux thèmes sur lesquels il faut avancer, nous rejoignons la Résolution.

La mutation des métiers, en lien avec les transformations écologiques et numériques, exige une mobilisation à la hauteur des enjeux. Il s'agit d'anticiper et de piloter les évolutions, en mobilisant notamment les outils de prospective des branches (observatoires, EDEC...), mais aussi de prévoir et d'accompagner les reconversions professionnelles et le développement des compétences, afin de sécuriser les parcours.

La question de la conciliation des temps de vie, qui est facilitée dans nos TPE, est aussi une aspiration forte des travailleurs - et pas seulement des jeunes générations - à laquelle il conviendra d'apporter des réponses adéquates selon les secteurs, les fonctions et les tailles d'entreprises.

Plus largement, la thématique des conditions de travail sera un axe essentiel à la fois pour renouer avec l'attractivité de certains métiers, mais aussi pour répondre à l'enjeu de l'allongement de la vie active.

Sur cet enjeu, le dialogue direct avec les salariés – que nous vivons au quotidien dans nos TPE – est un facteur-clé pour appréhender les besoins et opérer les ajustements ou mettre en œuvre les évolutions favorables ; ceux-ci peuvent être facilités par les outils et dispositifs d'accompagnement mis en place par les commissions paritaires régionales (CPRIA, CPR-PL...).

Enfin, il sera nécessaire de considérer que les parcours professionnels seront de moins en moins linéaires, avec des périodes alternant notamment salariat et travail indépendant. Déjà, nous observons de plus en plus de cadres qui se reconvertissent dans l'Artisanat, à la recherche d'une activité concrète, porteuse de sens et leur offrant une véritable autonomie organisationnelle.

Cette autonomie est d'ailleurs un critère essentiel qui les distingue des travailleurs des plateformes, lesquels sont très souvent dans une situation de salariat déguisé, comme l'a rappelé récemment une position du Conseil de l'Union européenne.

Le Groupe se réjouit que le CESE, par cette Résolution et les événements qu'il a organisés et organisera à l'avenir, mette en exergue les questions contemporaines qui se posent au travail.

Il a donc voté la Résolution.